

CONTRAT
DATE __ JUN 2020

Acheteur:

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
COMITE DE GESTION DE CRISE SANITAIRE
SOUS-COMITE FINANCES ET COMMANDES

Vendeur:

MARVELWORTH PRODUCTIONS LIMITED
69, WIGMORE STREET, LONDRES W1U 1PZ

L'ACHETEUR ACCEPTE D'ACHETER ET LE VENDEUR ACCEPTE DE VENDRE LES
PRODUITS SUIVANTS AUX TERMES ET CONDITIONS CI-DESSOUS:

1. MARCHANDISES:

- (1) grade: UREE 46% (prilled)
(2) analyse chimique:

Elément de test	Test standard
Caractéristique	Blanche
Nitrogène	46%
H2O	≤1.0%
Fe	0.0010
Sulphates	≤0.020%
Alcalinité	0.03
Substance non dissolvée dans l'eau	0.040
Biuret	1.0%
(0.85-2.8mm)%	90

2. PRIX: CIF € 291 PAR TONNE AU PORT DE DOUALA, CAMEROUN
TOTAL: 727 500 € (SEPT CENT ET VINGT SEPT MILLE ET CINQ CENT EUROS
(UNIQUEMENT))

3. EMBALLAGE:

SACS DE 50KG

4. PORT DE CHARGEMENT:

PORT DE QINGDAO, CHINE

5. PORT DE DESTINATION:

PORT DE DOUALA, CAMEROUN

6. ASSURANCE:

A EFFECTUER PAR LE VENDEUR

7. DELAI DE LIVRAISON:

15 JUILLET 2020 AU PORT DE DOUALA

8. CONDITION DE PAIEMENT:

30% D'AVANCE DE DEMARRAGE CONTRE
CAUTION BANCAIRE D'EGAL MONTANT
LETTRE DE CREDIT IRREVOCABLE POUR
LES 70% CONTRE LA COPIE B / L

9. RENSEIGNEMENTS SUR LA BANQUE:

NOM DE LA BANQUE:

BARCLAYS BANK

2

NUMERO DE COMPTE:
NOM DE COMPTE:
CODE SWIFT:
CODE DE TRI:
IBAN:
ADRESSE BANCAIRE:

93142663
MARVELWORTH PRODUCTIONS LIMITED
BARCGB210BU
20-11-74
GB94 BUKB 20117493142663
1 HIGH STREET, BRACKNELL, BERKSHIRE
RG12 1DR

10. RECLAMATION: LE VENDEUR NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE DIFFERENCE DES MARCHANDISES EXPEDIEES EN RAISON DE CAUSES POUR LESQUELLES LA COMPAGNIE D'ASSURANCE, LA COMPAGNIE D'EXPEDITION ET LES AUTRES ORGANISATIONS DE TRANSPORT SONT RESPONSABLES.

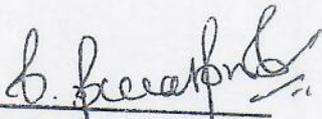
EN CAS DE DIFFICULTE DE QUALITE ET DE QUANTITE, L'ACHETEUR DEVRAIT RECLAMER DANS LES 30 JOURS APRES L'ARRIVEE DES MARCHANDISES AU PORT DE DESTINATION. LE CERTIFICAT D'INSPECTION EST DELIVRE PAR UNE ORGANISATION D'INSPECTION INDEPENDANTE, COMME SGS, A L'ECHEC DE LAQUELLE IL EST COMPRIS QUE LA RECLAMATION Y RELATIVE EST REPUTEE RENONCIEE

11. LOI APPLICABLE: LE PRESENT ACCORD EST PREPARE ET EXECUTE PAR LES PARTIES DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS CONFORMEES AUX PRESENTES. IL SERA REGI ET EXECUTE CONFORMEMENT A LA LOI ANGLAISE, SAUF ACCORD CONVENU ENTRE LES PARTIES.

12. RESOLUTION DES DIFFERENDS: EN CAS DE DIFFEREND OU DE RECLAMATION DECOULANT DE CE CONTRAT, LES PARTIES CHERCHERONT A RESOUDRE LE DIFFEREND A L'AMIABLE, PAR DES DISCUSSIONS ENTRE LES PARTIES. SI LES PARTIES NE PARVIENNENT PAS A RESOUDRE UN TEL DIFFEREND OU UNE TELLE RECLAMATION DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS A COMPTER DE LA NOTIFICATION D'UNE PARTIE A L'AUTRE PARTIE DE L'EXISTENCE D'UN DIFFEREND OU D'UNE RECLAMATION, N'IMPORTE LAQUELLE DES PARTIES PEUT DEMANDER L'ARBITRAGE TEL QUE DEFINI CI-DESSOUS. TOUT DIFFEREND DECOULANT DE OU LIE A CE CONTRAT SERA RENVOYE ET RESOLU PAR L'ARBITRAGE AUPRES DE LA COUR D'ARBITRAGE INTERNATIONAL DE LONDRES («LCIA») EN VERTU DES REGLES DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL (LES «REGLES DE LA LCIA») ET LES REGLES DE LA LCIA SONT REPUTEES A INCORPORER PAR REFERENCE AU PRESENT CONTRAT. LE COLLEGE DES ARBITRES EST CONSTITUE D'UN ARBITRE PRESIDENT ET D'UN VICE-PRESIDENT DE LA LCIA. LE SIEGE OU LE LIEU DE L'ARBITRAGE EST LONDRES, ROYAUME-UNI. LA LANGUE A UTILISER DANS LA PROCEDURE ARBITRALE EST L'ANGLAIS. LA DECISION DE L'ARBITRE EST DEFINITIVE ET OBLIGATOIRE POUR LES PARTIES ET LE JUGEMENT PEUT ETRE INSCRIT DANS TOUTE COUR DE JURIDICTION COMPETENTE.

13. CONFIDENTIALITE : LES TERMES ET CONDITIONS DEFINIS DANS LES PRESENTES ET L'EXISTENCE, LES DETAILS ET L'ETAT DE TOUTES LES DISCUSSIONS ET NEGOCIATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS CONCLUES DANS LES PRESENTES SONT ET DOIVENT ETRE TRAITES DE MANIERE STRICTEMENT CONFIDENTIELLE ET NE DOIVENT PAS ETRE DIVULGUEES PAR LES PARTIES OU PAR LEURS AFFILIES, REPRESENTANTS AGENTS A TOUTE PERSONNE (SAUF LORSQUE UNE TELLE DIVULGATION EST REQUISE PAR LA LOI APPLICABLE ET SAUF A LEURS CONSEILLERS JURIDIQUES ET FINANCIERS).

LE PRESENT ACCORD PEUT ETRE EXECUTE EN UN OU PLUSIEURS CONTREPARTIES, EN DEUX EXEMPLAIRES, EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, CHACUN DEVANT ETRE CONSIDERE COMME ORIGINAL, ET LE TOUT ENSEMBLE CONSTITUERA UN ET LE MEME INSTRUMENT. LES PARTIES CONVIENNENT QUE LE PRESENT CONTRAT EST VALIDE ET S'APPLIQUE A L'EXECUTION ET POUR SA SIGNATURE MEME PAR TRANSMISSION PAR TELECOPIEUR OU PAR COURRIEL.



Nom et Prénom : Dr. J. Murali Manohar
Fonction: Directeur
MARVELWORTE PRODUCTIONS LIMITED



Le Ministre
15 JUN 2020

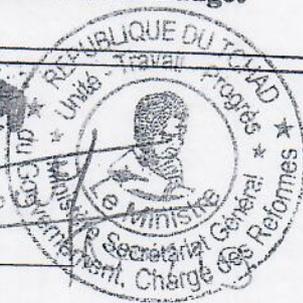
Nom et Prénom : TAHIR HAMID NGULIN
Fonction: Ministre
Ministère des Finances et du Budget



15 JUN 2020

Nom et Prénom : Mme MADJIDIAN PADJA RUTH
Fonction: Ministre
Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles

16 JUN 2020



Le Ministre
Secrétariat Général du Gouvernement
Chargé des Reformes

Nom et Prénom : MARAIM MAHAMAT NOUR
Fonction: Ministre
Secrétariat Général du Gouvernement

APPROUVE PAR

097/PR

18 JUN 2020

Nom et Prénom : IDRIS DEBY ITNO
Fonction: Président de la République, Chef de l'Etat
République du Tchad



Le Président de la République